



SYNDICAT MIXTE POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

n° 29-2017

VISITES GUIDEES DU HARAS ET DU MUSEE

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **MERCREDI 6 SEPTEMBRE 2017 à 14h30**, salle de réunion du pôle hippique (chemin de la Madeleine), sur convocation du 30 AOUT 2017.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président élu ce jour.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

MEMBRES avec voix délibérative titulaires

Mme Malika CHERRIERE

Conseillère régionale

M. Jean-Manuel COUSIN

Conseiller régional

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental

M. André DENOT

Conseiller départemental

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

Conseiller départemental

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo

M. Loïc RENIMEL

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

M. François BRIERE

Maire de Saint-Lô

- Suppléants

M. Gaël PINCHON

Conseiller municipal de Saint-Lô

Mme Isabelle VANDENBERGHE

Conseillère régionale

MEMBRES suppléants sans voix délibérative

Mme Marie-Pierre FAUVEL

Conseillère départementale

M. Mickaël GRANDIN

Conseiller communautaire Saint-Lô Agglo

Mme Catherine SAUCET

Conseillère municipale de Saint-Lô

ETAIENT EXCUSES :

- Titulaires

M. Pascal MARIE

Conseiller régional

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère municipale de Saint-Lô

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les éléments d'information fournis dans le rapport ;

Vu le projet de convention présenté par Saint-Lô Agglo pour la valorisation touristique du pôle hippique pour 3 ans à compter de 2017;

Considérant la nécessité d'établir une convention pour les visites guidées et le musée, visant à :

- intégrer les différentes conditions liées aux visites guidées, journées européennes du patrimoine, visites de groupes.
- Respecter l'usage de la marque HARAS NATIONAL
- inclure la notion de garanties lors de la tenue de manifestations (comme le salon du patrimoine) en pleine saison touristique, la présence sur le site d'œuvres d'art (en cas de dégradation) ;
- déterminer les conditions de visites guidées proposées par l'Office de Tourisme incluant la présentation de chevaux dont l'entretien est assuré par le SMPH

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- émet un avis favorable à l'établissement d'un projet de convention tel que défini ci-dessus en vue de le soumettre à un prochain comité syndical ;

-autorise le Président à signer, pour l'année 2017, une convention avec Saint-Lô agglo sur les bases définies les années précédentes, à savoir pour un tarif de 2 400 € HT.



Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,

André DENOT